

Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil
contractuel du ministère des Armées

Candidature spontanée : Salon des Conjointes 2026 F/H

Type de contrat	Niveau d'études
Candidature spontanée	CANDIDATURE SPONTANÉE
Prise de fonction souhaitée	Date limite de candidature
01/01/2027	-
Domaine professionnel	Niveau d'expérience
-	CANDIDATURE SPONTANÉE
Rémunération	Avantages liés au poste
Rémunération soumise à la grille statutaire de la fonction publique mensuel net Rémunération soumise à la grille statutaire de la fonction	-
Contraintes particulières d'exercice	Télétravail
-	Oui

Descriptif de l'organisation

Le ministère des Armées et des Anciens Combattants assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public. Pour la réalisation de ses missions, le ministère emploie, outre les militaires, plus de 60 000 civils en France et à l'étranger. Les agents civils apportent leurs compétences techniques ou administratives dans le cadre de missions à forts enjeux ! Devenez Civils de la Défense : contribuez à un monde plus sûr en rejoignant le ministère en CDD ou en CDI !

Descriptif des missions

Le ministère des Armées et des Anciens Combattants recrute du personnel civil dans tous les domaines : juridique, finance, ressources humaines, communication, informatique, infrastructure, immobilier, achat, aéronautique, logistique supply chain, santé, hôtellerie-restauration, renseignement...sous statut fonctionnaire ou contractuel.
N'hésitez pas à postuler !

Profil recherché

Le ministère des Armées et des Anciens Combattants recrute avec ou sans diplôme, du CAP au

bac+5 ou plus.

Process de recrutement

- Si votre candidature est présélectionnée, un entretien vous sera proposé pour apprécier vos attentes et motivations.
- Si cette première étape est concluante, un second entretien vous sera proposé avec l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
- Les suites données à votre candidature vous seront communiquées par l'employeur à l'issue de cet entretien.